

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 15 décembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016

2016 DPA 95 Stade Jean Bouin 24, avenue du Général Sarrail 16^e arrondissement - Marché de travaux - Indemnisation de la société EIFFAGE ENERGIE IDF.

MM. Jean-François MARTINS et Jacques BAUDRIER, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le principe d'indemnisation de la société EIFFAGE ENERGIE IDF par la Ville de Paris dans le cadre des travaux de construction du stade Jean Bouin, sis 24 avenue du Général Sarrail, 16^e arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 16^e arrondissement, en date du 28 novembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par Messieurs Jean-François MARTINS, au nom de la 7^e Commission, et Jacques BAUDRIER, au nom de la 5^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe d'indemnisation de la société EIFFAGE ENERGIE IDF par la Ville de Paris dans le cadre des travaux de construction du stade Jean Bouin, sis 24 avenue du Général Sarrail, 16^e arrondissement.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer le contrat de transaction correspondant, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 67, nature 678, rubrique 412 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2016 et suivant.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO